

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**

**États financiers**

**au 31 décembre 2022**

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**

**États financiers**

**au 31 décembre 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 à 20



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du conseil d'administration du  
Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons de l'Est

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons de l'Est, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons de l'Est au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons de l'Est conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Autres informations**

À la date de notre rapport, nous avons obtenu le rapport annuel de l'organisme. La responsabilité des informations autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons de l'Est à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons de l'Est ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



## **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons de l'Est à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons de l'Est à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Daniel Gamache CPA auditeur*

---

Daniel Gamache, comptable professionnel agréé auditeur

Sherbrooke, le 25 avril 2023



**Daniel Gamache**  
Comptable professionnel agréé inc.

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**  
**Résultats**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	
	2022	2022	2021
	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>			
Cotisations patronales et ouvrières	1 610 484	1 720 658	1 584 196
Cotisations artisanales	52 000	53 958	57 526
Amendes, pénalités et frais	8 100	4 423	8 060
Loyer de l'immeuble	31 100	38 086	40 554
Formation et qualification	509 349	76 920	47 486
Subvention – Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre			
Formation de la main-d'œuvre		859 018	370 931
Programme Ambition-Compétences		35 719	
Programme d'actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)			626 969
Subvention - Emploi-Québec			
Programme Mesure de formation de la main d'œuvre (MFOR)		168 191	
Frais de réunion recouverts et autres – CPCPA	23 000	302	566
	<u>2 234 033</u>	<u>2 957 275</u>	<u>2 736 288</u>
<b>CHARGES</b>			
Administration générale (note 10)	755 121	683 411	648 333
Service d'inspection (note 11)	354 476	325 165	340 421
Service de formation (note 12)	831 056	1 100 295	469 018
Programme Ambition-Compétences		26 527	
Programme d'actions concertées pour le maintien à l'emploi (PACME)			626 969
Programme Mesure de formation de la main d'œuvre (MFOR)		126 333	
Service de qualification (note 13)	177 376	137 095	104 826
Administration de la propriété (note 14)	250 984	246 327	203 745
Membres du comité (note 15)	48 596	25 422	30 844
	<u>2 417 609</u>	<u>2 670 575</u>	<u>2 424 156</u>
<b>Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)</b>	<u>(183 576)</u>	<u>286 700</u>	<u>312 132</u>

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**  
**Évolution de l'actif net**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

				2022	2021
	Réserve pour indemnités résultant de l'abrogation éventuelle du décret	Investis en immo- bilisations	Actif net non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>	101 821	1 455 232	723 042	2 280 095	1 967 963
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)		(231 005)	517 705	286 700	312 132
Montants affectés aux transactions suivantes :					
Acquisitions d'immobilisations		209 879	(209 879)		
Variation des sommes affectées à la réserve pour indemnités d'abrogation du décret	2 619		(2 619)		
<b>Solde à la fin</b>	104 440	1 434 106	1 028 249	2 566 795	2 280 095

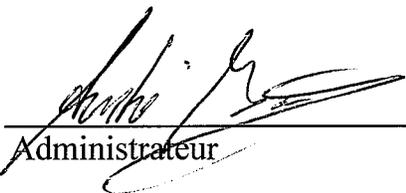
**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**  
**Flux de trésorerie**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	286 700	312 132
Éléments sans effet sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	<u>231 005</u>	<u>190 848</u>
<b>Fonds générés</b>	517 705	502 980
Variation des éléments hors liquidités du fonds de roulement (note 3)	<u>(15 093)</u>	<u>(32 367)</u>
	<u>502 612</u>	<u>470 613</u>
	-----	-----
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	<u>(209 879)</u>	<u>(207 378)</u>
Augmentation de l'encaisse	292 733	263 235
Encaisse au début	<u>1 546 033</u>	<u>1 282 798</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 838 766</u></u>	<u><u>1 546 033</u></u>

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**  
**Bilan**  
au 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	1 838 766	1 546 033
Cotisations à recevoir	179 290	169 399
Taxes de vente à recevoir	10 140	20 020
Autres comptes à recevoir	19 216	56 274
	<u>2 047 412</u>	<u>1 791 726</u>
Immobilisations (note 4)	<u>1 434 106</u>	<u>1 455 232</u>
	<u>3 481 518</u>	<u>3 246 958</u>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	360 049	257 974
Subventions à rembourser	185 349	
Loyers perçus d'avance	21 845	
Subventions perçues d'avance (note 7)	347 480	708 889
	<u>914 723</u>	<u>966 863</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Réserve pour indemnités d'abrogation éventuelle du décret (note 8)	104 440	101 821
Investis en immobilisations	1 434 106	1 455 232
Actif net non affecté	<u>1 028 249</u>	<u>723 042</u>
	<u>2 566 795</u>	<u>2 280 095</u>
	<u>3 481 518</u>	<u>3 246 958</u>

Pour le conseil,

  
Administrateur

  
Administrateur

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**  
**Notes complémentaires**  
au 31 décembre 2022

---

## **1-STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le comité, formé en vertu de la Loi des décrets de convention collective (L.R.Q., chap. D2, art. 18 et 19), surveille et assure l'observation du décret sur les salariés de garage pour les régions d'Arthabaska, Thetford Mines, Granby et Sherbrooke (L.R.Q. 1981, C-D-2, r.42). L'organisme est exempt de l'impôt sur le revenu.

---

## **2-PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

### **Base de présentation**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

### **Constataion des produits**

Les revenus de cotisations patronales et ouvrières correspondent à un pourcentage de la rémunération gagnée par les membres. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que les salaires sont gagnés. Les cotisations artisanales correspondent à un montant périodique fixe. Ces revenus sont constatés sur la période d'adhésion.

Les revenus résultants des amendes, pénalités et frais sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

Les revenus de loyers sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des contrats de location.

Les revenus de formation et les recouvrements de frais sont constatés au moment où l'activité a lieu, lorsqu'il existe un accord entre les parties et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées à des fins particulières sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

---

## 2-PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Trésorerie

L'organisme présente dans la trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, les emprunts bancaires temporaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### Amortissement des immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants :

La bâtisse est amortie selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés. L'amortissement annuel porté en charges consiste en une somme fixe à laquelle s'ajoutent des intérêts composés au taux de 5 % par année. Cette méthode permettra d'amortir intégralement la bâtisse sur une période de 35 ans.

Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>	<u>Méthode</u>
Aménagement du bâtiment	5 ans	linéaire
Stationnement	5 ans	linéaire
Matériel roulant	30%	dégressif
Mobilier et équipement de bureau, de formation et de qualification	20 %	dégressif
Équipement informatique	20 %	dégressif
Enseigne	20 %	dégressif

---

## **2-PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

### **Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait être supérieure au coût de remplacement. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur son coût de remplacement et est comptabilisée à titre de charges dans l'état des résultats.

### **Ventilation des charges**

L'organisme regroupe les charges de ses activités par fonction et seules les dépenses qui s'y rapportent directement y sont inscrites. Aucune répartition de charges communes n'est imputée.

### **Évaluation des instruments financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des cotisations à recevoir, des subventions à recevoir et des autres comptes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créiteurs et des subventions à rembourser.

---

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**  
**Notes complémentaires**  
au 31 décembre 2022

---

**3-VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS LIQUIDITÉS DU FONDS DE ROULEMENT**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Augmentation (diminution) des liquidités suite à la variation des éléments du fonds de roulement :		
Cotisations à recevoir	(9 891)	4 111
Taxes de vente à recevoir	9 880	11 114
Autres comptes à recevoir	37 058	(48 436)
Frais payés d'avance		1 624
Comptes fournisseurs et charges à payer	162 564	(229 560)
Salaires, vacances et charges sociales à payer	(60 489)	39 353
Loyers perçus d'avance	21 845	
Subventions à rembourser	185 349	
Subventions perçues d'avance	<u>(361 409)</u>	<u>189 427</u>
	<u>(15 093)</u>	<u>(32 367)</u>

---

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**  
Notes complémentaires  
au 31 décembre 2022

---

**4-IMMOBILISATIONS**

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Terrain	79 000		79 000
Bâtisse *	725 438	204 006	521 432
Aménagements du bâtiment	859 307	315 471	543 836
Stationnement	30 839	30 839	
Matériel roulant	146 522	113 094	33 428
Mobilier et équipement de bureau	272 620	258 806	13 814
Équipement de formation et de qualification	491 155	263 648	227 507
Équipement informatique	149 547	136 684	12 863
Enseigne	9 646	7 420	2 226
	2 764 074	1 329 968	1 434 106
	2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Terrain	79 000		79 000
Bâtisse *	725 438	186 582	538 856
Aménagements du bâtiment	711 179	172 599	538 580
Stationnement	30 839	30 839	
Matériel roulant	146 522	98 766	47 756
Mobilier et équipement de bureau	266 950	256 056	10 894
Équipement de formation et de qualification	438 017	213 413	224 604
Équipement informatique	146 604	133 840	12 764
Enseigne	9 646	6 868	2 778
	2 554 195	1 098 963	1 455 232

\* La bâtisse est destinée à la location-exploitation dans une proportion de 63 %.

---

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**  
**Notes complémentaires**  
au 31 décembre 2022

---

**5-CRÉDIT BANCAIRE**

Le Comité dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant maximum de 50 000 \$ au taux préférentiel plus 1,0 %, renouvelable en juin 2023. Le crédit bancaire est garanti par l'universalité des biens et par l'immeuble.

---

**6-CRÉDITEURS**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	267 694	105 130
Salaires, vacances et charges sociales à payer	<u>92 355</u>	<u>152 844</u>
	<u>360 049</u>	<u>257 974</u>

---

**7-SUBVENTIONS PERÇUES D'AVANCE**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	708 889	519 462
Encaissements de l'exercice	701 519	1 187 327
Montants inscrits à titre de produit		
Programme d'actions concertées pour le maintien en emploi		(626 969)
Formation de la main-d'œuvre	(859 018)	(370 931)
Programme Ambition-Compétences	(35 719)	
Programme Mesure de formation de la main d'œuvre (MFOR)	<u>(168 191)</u>	
Solde à la fin	<u>347 480</u>	<u>708 889</u>

---

---

## **8-RÉSERVE POUR INDEMNITÉS D'ABROGATION ÉVENTUELLE DU DÉCRET**

En vertu de sa convention collective de travail, l'organisme s'est engagé à verser à ses employés une indemnité de fin d'emploi si le décret qu'il gère était abrogé. Si cette éventualité s'était concrétisée à la date du bilan, elle aurait engendré des coûts de 104 440 \$ (101 821 \$ en 2021). Afin de pourvoir à cet engagement, l'organisme a réservé à même son actif net une somme équivalente, soit 104 440 \$ (101 821 \$ en 2021).

---

## **9-RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIVE**

Le Comité s'est engagé à verser à un régime enregistré d'épargne retraite collective à cotisations définies, établi au bénéfice de ses employés comptant plus de six mois d'expérience, une cotisation correspondant à 6,0 % de leurs salaires bruts. Ces employés contribuent au régime à raison de 5,0 % de leurs salaires bruts.

Les sommes recueillies par le régime sont administrées par la firme BMO Groupe financier qui agit également à titre de fiduciaire du régime.

---

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**  
Notes complémentaires  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

---

**10-ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	
	2022	2022	2021
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	431 407	<b>458 284</b>	<b>400 639</b>
Honoraires professionnels	100 500	<b>46 311</b>	<b>85 106</b>
Télécommunications	43 299	<b>39 104</b>	<b>42 907</b>
Fournitures de bureau et impression	23 000	<b>15 180</b>	<b>16 887</b>
Frais de déplacement – bureau	4 500	<b>2 965</b>	<b>1 077</b>
Frais de représentation et déplacements			
Administrateurs	1 700	<b>1 593</b>	
CPCPA		<b>1 470</b>	
Cotisations – CPCPA	80 499	<b>75 420</b>	<b>77 460</b>
Prix de reconnaissance et autres activités	20 000		
Contrats de service	10 800	<b>13 253</b>	<b>9 306</b>
Frais bancaires	6 700	<b>6 593</b>	<b>7 384</b>
Assurances	2 400	<b>17 092</b>	<b>950</b>
Publicité et abonnements	4 300		<b>365</b>
Amortissement de l'enseigne		<b>552</b>	<b>696</b>
Amortissement du mobilier et de l'équipement	23 172	<b>2 750</b>	<b>2 712</b>
Amortissement de l'équipement informatique	2 844	<b>2 844</b>	<b>2 844</b>
	<u>755 121</u>	<u><b>683 411</b></u>	<u><b>648 333</b></u>

---

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**  
Notes complémentaires  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

---

**11-SERVICE D'INSPECTION**

	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	
	<u>2022</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	312 776	280 116	288 770
Frais de déplacement	34 000	19 287	22 061
Entretien des véhicules		6 517	5 051
Télécommunications	5 000	3 387	3 552
Fournitures de bureau et impression	1 200	295	35
Dépenses générales	500	665	86
Frais de poste	1 000	570	406
Amortissement du matériel roulant		14 328	20 460
	<u>354 476</u>	<u>325 165</u>	<u>340 421</u>

---

**12-SERVICE DE FORMATION**

	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	
	<u>2022</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$	\$
Formation de la main-d'œuvre			
Remboursement des salaires des participants, frais de formateurs et autres frais	527 499	803 997	337 303
Salaires et charges sociales	184 226	207 837	73 947
Matériel de formation et équipement	44 000	40 207	8 543
Fournitures de bureau, impression et poste	1 800	1 991	112
Télécommunications	1 850	2 865	2 187
Frais de déplacement		1 438	1 086
Amortissement des équipements	71 681	41 960	45 840
	<u>831 056</u>	<u>1 100 295</u>	<u>469 018</u>

---

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**  
**Notes complémentaires**  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

---

**13-SERVICE DE QUALIFICATION**

	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	
	<u>2022</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	107 033	88 329	63 597
Frais d'examen et de qualification	37 899	26 031	27 591
Matériel d'examen et équipement		5 945	3 500
Fournitures de bureau et impression	1 000	1 443	3 698
Frais de poste	5 700	5 341	2 717
Télécommunications	1 850	499	847
Frais de déplacement		1 232	368
Amortissement des équipements	23 894	8 275	2 508
	<u>177 376</u>	<u>137 095</u>	<u>104 826</u>

---

**14-ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ**

	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	
	<u>2022</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$	\$
Taxes foncières	42 000	16 734	41 632
Énergie	26 000	24 865	16 094
Entretien et réparations	53 000	29 219	19 912
Assurances	13 500	15 213	10 319
Amortissement de la bâtisse et des aménagements	116 484	160 296	115 788
	<u>250 984</u>	<u>246 327</u>	<u>203 745</u>

---

**Comité paritaire sur l'industrie des services  
automobiles des Cantons de l'Est**  
Notes complémentaires  
de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

---

**15-MEMBRES DU COMITÉ**

	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	
	<u>2022</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$	\$
Allocation de présence	35 196	17 921	28 883
Déplacement	13 400	7 501	1 961
	<u>48 596</u>	<u>25 422</u>	<u>30 844</u>

---